



Règlement jeu-concours

Selfie Média'TIC

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La Médiathèque de Charlieu-Belmont Communauté située place St Philibert à Charlieu, organise, en partenariat avec l'Espace Cyber, un jeu-concours gratuit appelé :« Selfie Média'TIC ».

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique, âgée de 11 (onze) ans minimum et disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide. La participation au Jeu-Concours s'effectue uniquement sur internet en se rendant, via la page Facebook de l'Espace Cyber accessible à l'url :

<https://www.facebook.com/EspaceCyber42>

La possession d'un compte Facebook individuel n'est pas nécessaire. La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du Règlement par les participants et son application par l'Organisateur. Ce jeu-concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la collectivité et non à Facebook.

ARTICLE 3 -PRINCIPES

Le jeu est un concours de photos humoristiques et/ou originales de type « selfie » comportant outre l'autoportrait, le bâtiment, les locaux ou des accessoires (livres et autres documents, cartes d'adhérents,...) de la Médiathèque Intercommunale visible dans l'image.

ARTICLE 4 -MODALITES DE L'OPÉRATION

La photo doit respecter les règles et principes du droit français et notamment le droit au respect à la vie privée incluant le droit à l'image, les droits de la propriété intellectuelle et le droit de la responsabilité civile. La participation au jeu est ouverte le vendredi 06 février 2015 de 13H à 18H (la date et l'heure des connexions des participants telles qu'enregistrées feront foi).

Inscription au jeu-concours.

Les personnes qui remplissent les conditions énumérées à l'ARTICLE 2 du Règlement pour participer au jeu-concours, s'inscrivent en indiquant leur adresse électronique valide. Il faut avoir « aimé » la page Facebook « Espace Cyber » et accepter les droits Facebook nécessaires pour le fonctionnement du jeu.

Modalités

Les participants sont invités à déposer une photo remplissant les conditions énumérées à l'ARTICLE 3 sur la page Facebook « Espace Cyber» tout en indiquant le nom du concours « Selfie Média'TIC »

Désignation des gagnants ?

L'Organisateur désignera un Jury d'au moins 3 (trois) personnes et au plus 7 (sept) personnes choisi sur la base du volontariat parmi le personnel de la Médiathèque et de l'Espace Cyber.

Le nombre des membres composant le Jury est forcément un nombre impair.

Les critères pris en compte par le Jury sont l'humour ET l'originalité sans ordre hiérarchique entre ces deux critères cumulatifs.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

1^{er} prix : Bon d'achats d'une valeur de 25 euros à la librairie « Le Carnet à Spirales » ainsi qu'une carte d'abonnement à l'Espace Cyber

2^{ème} prix : Bon d'achats d'une valeur de 15 euros à la librairie « Le Carnet à Spirales ».

3^{ème} prix : Bon d'achats d'une valeur de 10 euros à la librairie « Le Carnet à Spirales ».

Remises des prix le vendredi 06 février à 18H30.

ARTICLE 6 -DECISIONS DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur se réserve le droit de modifier l'endroit, la date et les conditions de l'événement pour des raisons de force majeure, par manque de participants ou de disponibilité.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination du (des) gagnant(s). A cet égard, sont formellement interdites, les participations envoyées en nombre au moyen d'applications informatiques.

L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la(les) dotation(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'Organisateur se réserve le droit de retirer les photos qui lui sembleraient contraires aux dispositions légales (liste non exhaustive):

- contraires à l'ordre public, à caractère nuisible, menaçante pour la vie privée d'autrui, incitant à la discrimination, à la violence ou à la haine(à caractère raciste, xénophobe, sexiste, homophobe ou révisionniste, à caractère diffamatoire ou dénigrant...)
- à caractère pornographique et violente (susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre hommes et femmes, de la protection des enfants et des adolescents, ainsi qu'au respect de la vie privée).
- dévoilant des coordonnées personnelles (téléphone, adresse, e-mail...)
- contenant des propos incompréhensibles (langage SMS, mots incomplets) ou sans rapport avec le sujet (prospection, commerciale, etc...).

ARTICLE 7 - DROIT APPLICABLE – AUTORITE COMPETENTE

La participation au jeu-concours implique de la part du participant l'acceptation pleine, entière et sans réserves du Règlement. Le Règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du Règlement.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE / DONNEES PERSONNELLES

L'Organisateur s'engage à respecter la confidentialité de toutes les données fournies par le Participant et dont il serait amené à prendre connaissance pour le déroulement du Jeu-Concours. Ces données fournies par le Participant seront utilisées par l'Organisateur dans le but d'administrer l'Opération conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de radiation, et d'opposition à l'utilisation des informations nominatives le concernant. Une copie du présent règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande.